

Séance du jeudi 07 septembre 2023

Date de la convocation: 26/08/2023

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,

Présents : 8

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Christophe LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

Votants: 9

Absents : Jean-Luc LE MIGNON

Absents excusés:

Absents représentés : Madame Emma RODRIGUEZ par Madame Albane ANCELIN

Secrétaire de séance: Franck BARBIER

Objet: Renouvellement convention SAFER - D_2023_020

En date du 13 février 2018, la Commune a délégué la gestion agricole de la parcelle B n°238 acquise le 18 décembre 2017 à la SAFER. Cette gestion s'est réalisée selon une Convention de mise à disposition (CMD).

A la suite, la SAFER a consenti des conventions annuelles avec Madame Isabelle Veret, agricultrice locale en vue d'une production de foin pour élevage.

Conformément à l'article L 146-2 du Code rural et de la pêche maritime, cette CMD ne peut excéder 6 années et peut être renouvelée une unique fois.

Le terme de cette première convention arrive à échéance le 17 décembre 2023, le Conseil doit décider si la Commune poursuit la convention avec la Safer pour une nouvelle période de 6 années ou non.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler la convention avec la Safer.

Le Conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

Fait et délibéré le 07 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN

RF
Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/09/2023
077-217702257-20230907-D_2023_020-DE